

# VADE-MECUM TOME 5

## RESTRICTED

DIRECTIVES POUR D'UNIFORMISER LES DIRECTIVES  
D'ENCODAGE DES INFORMATIONS SENSIBLES AU NIVEAU  
NATIONAL

# Sommaire

<b>1</b>	<b>L'objectif du projet « restricted » est :</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Qu'est-ce qu'une information sensible ?</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Encodage</b>	<b>4</b>
3.1	Encodage 331 : Dossiers du parquet	4
3.2	Encodage 331 : Dossiers du parquet / Onglet Extra	5
3.3	Encodage 331 : dossier du parquet / Onglet AFNP	5
3.4	Encodage 331 : dossiers du parquet / implication prévenu	6
3.5	Encodage 331 : dossiers du parquet / Extra	6
3.6	Résultats application 145 : Antécédents (exemples)	6
3.7	Résultats application 145 : Antécédents	7
3.8	Résultats application 145 : Impression des Antécédents	7
<b>4</b>	<b>Points de contact</b>	<b>8</b>

# 1 L'objectif du projet « restricted » est :

- a) D'uniformiser les directives d'encodage des informations sensibles au niveau national;
- b) D'informer les parquets d'arrondissement, les auditorats du travail et le parquet fédéral qu'une information sensible est disponible via l'écran 145 (antécédents) ;
- c) De donner la possibilité aux autres magistrats qui traitent des dossiers relatifs à une personne de prendre connaissance, via l'écran 145 (antécédents), de l'existence d'informations sensibles et de pouvoir contacter le magistrat en charge de ces dernières informations  
Exemple: TAP (le tribunal de l'application des peines)

## 2 Qu'est-ce qu'une information sensible ?

- a) Toutes les informations classifiées « loi du 11.12.1998 » indépendamment du service qui les fournit (police intégrée, OCAM<sup>1</sup>, Office des étrangers, NCCN<sup>2</sup>, Affaires étrangères, services étrangers, ...)
- b) Toutes les informations provenant de la VSSE<sup>3</sup> et du SGRS<sup>4</sup>
- c) Toutes les informations qualifiées comme « confidentielles » (mais qui ne sont pas classifiées sur la base de la « loi du 11.12.1998 »), provenant de la police intégrée et des services étrangers

<sup>1</sup> OCAM : Organe de coordination pour l'Analyse de la Menace

<sup>2</sup> NCCN : Centre de crise National

<sup>3</sup> VSSE : Sûreté de l'Etat

<sup>4</sup> SGRS : Service Général du Renseignement et de Sécurité

### 3 Encodage

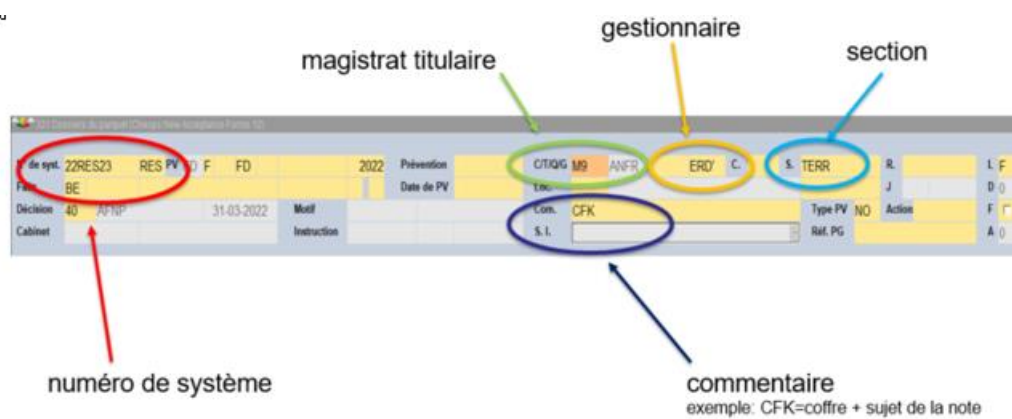
Les dossiers « RES » doivent être encodés en AFNP – décision 40.

Il existe deux évolutions :

00	Dossier en information
28	Dossier clôturé

Les évolutions du dossier restent à la discrétion du magistrat.

#### 3.1 Encodage 331 : Dossiers du parquet



Il est important de reprendre l'encodage proposé, il y a lieu d'indiquer :

1. La mention RES dans le type de dossier,
2. Le numéro du cabinet du magistrat titulaire afin que cette information soit visible dans l'application 145
3. Les initiales du gestionnaire administratif
4. Le code de la section qui traite cette information
5. La décision 40
6. Dans le commentaire, il est nécessaire de reprendre des mots-clés du titre de la note afin de pouvoir la retrouver sur base de mots-clés. Il est conseillé d'indiquer la mention « CFK » (coffre-fort/Kluis) afin de savoir s'il s'agit d'un dossier classifié ou non, s'il est rangé dans un coffre ou non.

### 3.2 Encodage 331 : Dossiers du parquet / Onglet Extra

Référence de l'autorité

Il est impératif de reprendre la référence indiquée sur le document

### 3.3 Encodage 331 : dossier du parquet / Onglet AFNP

Type AFNP

Cl	Code	Description de l'action
RES1	RES1	CTPLATFORM
RES10	RES10	BM
RES11	RES11	BUTENLANDSE DIENST- SERVICE ETRANGER
RES12	RES12	ANDERE,AUTRE
RES2	RES2	VSSE
RES9	RES9	BUZA-AFET
RES4	RES4	POL
RES5	RES5	JC-IDC
RES6	RES6	OCAD-OCAM
RES7	RES7	DVZ-OE
RES8	RES8	NCCN
RES3	RES3	ADIV-SGRS

F4

Il faut choisir le code correspondant dans la liste (RES 1, RES2...)

### 3.4 Encodage 331 : dossiers du parquet / implication prévenu

N°	Partie	P	L	Type	Disc	Ev	Evolution	Date	Pays	Plaque	Nom	Prison	Jur.	L	EAPS	A payer	Seq.
289206	N P			40	00		En information	27-04-2022	S		Mickey	Mousse					

### 3.5 Encodage 331 : dossiers du parquet / Extra

Dossier	Courrier	Partie	Analyse/RI	Frais	Extra	Agenda	AFNP
Prescription	Année	Date d'interruption	Description de l'action				
Début		Date de fin des faits	Type	Normal	Ancien n°	N° de rôle	
Type d'aff.	Auteur connu	Date d'entrée	Lieu	FEDPAR	Aut. verb.		
Aut/dem		Réf. aut/dem	NA-2021/001/CA1				
ME		Feedback	Médiation réparatrice		Dossier délicat	Date de PV	Trib. comp. COBXL
Dossier liés							
Type de lien	Site	PV	Mère/Lié	Partie	Site	Fille/Lié	Partie
Affaire non-pénale	FEDPAR FD N 30	FD RL 100006	2020 20TER1		FEDPAR 21RES1		FD F FD 2021

Un lien avec le dossier pénal doit être créé comme « type de lien », l'option « affaire non pénale ».

### 3.6 Résultats application 145 : Antécédents (exemples)

#### Evolution 00

Site	N° de système	Numéro de PV	Date d'entrée	Pén.	Description	Maj/Cab	Disc.	Evil.	Date décision	Valeur décision
FEDPAR	22RES23	FD 22RES23	25-02-2022			M43	40	00	27-04-2022	Restricted- En information
FEDPAR	20TER1	FD30 RL 100006-20	02-01-2020	300	Tentative d'assassinat ou de meurtre	M35	00	00	27-04-2022	En information

#### Evolution 28

Site	N° de système	Numéro de PV	Date d'entrée	Pén.	Description	Maj/Cab	Disc.	Evil.	Date décision	Valeur décision
FEDPAR	22RES23	FD 22RES23	31-03-2022			M9	40	29	31-03-2022	Restricted- Dossier clôturé
FEDPAR	20TER1	FD30 RL 100006-20	02-01-2020	300	Tentative d'assassinat ou de meurtre	M35	40	00	31-03-2022	En information

### 3.7 Résultats application 145 : Antécédents

030 Pop-up documents (Cheops New Acceptance Forms 12)

Statut	EDITING FILE...
Origine	/acmach/temp/tmp/
Fichier	FEDPAR.14636.E145A.50613670.odt
Vers	
De	C:\User\*DORTER~1\AppData\Local\Temp\FEDPAR.14636.E145A.5061

Sauvegarder      Sélectionner      Ne pas sauvegarder

Décédé(e)       Casier jud.      Langue Néerlandais      Profession      PP  PC  AU       Liste antécédents       Phonétique

### 3.8 Résultats application 145 : Impression des Antécédents

ministère public 2022 Date impression: 31 mars

Numéro casier: 45776812  
 Nom: Mickey Mousse  
 Date et lieu de naissance: Belgique

Arr.	N° Syst	N° de PV	Entrée	Prev	Mag	Date	Décision	Valeur décision	Regis.	Détention
FD	22RES23	FD.22RES23	31-03-2022		M9	31-03-2022	AFNP	Restricted - Dossier clôturé		
FD	20TER1	FD30.RL.100006-20	02-01-2020	30D	M35	31-03-2022	AFNP	En information		

## 4 Points de contact

- Point de contact ICT/Mach

[parfed.mach@just.fgov.be](mailto:parfed.mach@just.fgov.be)

- Point de contact pour l'encodage des dossiers RES

[Sec-Terro.Parfed@just.fgov.be](mailto:Sec-Terro.Parfed@just.fgov.be)



